

## Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 30 septembre 2020

51-2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Peuple, Place de la Mairie, pour répondre aux obligations de protection sanitaire, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, BOURLEZ Marie-Espérance, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, MAURY Jean-François, NICOLAS Gérard, REBUFFAT-BOUCHERY Dominique, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SCHMITT Nathalie, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,

Absent : RASSIER Jean-Marie.

Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

### Objet : HERAULT INGENIERIE - désignation des délégués

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la délibération du conseil départemental de l'Hérault n° AD/120218/A/19 portant création de l'agence départementale d'assistance technique,

Vu la délibération du conseil départemental de l'Hérault n° AD/090418/A/20 portant adoption des statuts, du règlement intérieur Hérault Ingénierie,

Vu la délibération du conseil municipal n°46-2018 du 30/11/2018 pot adhésion de la commune à Hérault Ingénierie,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune adhère à l'agence départementale d'assistance technique Hérault Ingénierie.

Cette agence permet d'apporter aux territoires l'appui et l'expertise des services départementaux dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement, domaines à forts enjeux dans l'Hérault et qui requièrent des compétences techniques très spécifiques.

En complément, Hérault Ingénierie propose des prestations d'assistance dans les champs de la voirie, de l'habitat et de l'aménagement. Elle peut accompagner le bloc communal dans des missions à caractère administratif, juridique ou financier. Les collectivités membres peuvent s'appuyer sur une ingénierie territoriale leur permettant de mener à bien des projets de qualité et complexes, via une assistance à maîtrise d'ouvrage garantissant aux prestataires privés des programmes optimisés et un suivi qualifié de leurs contrats.

En tant que membre, la commune dispose d'un siège au sein de l'assemblée générale. Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner le représentant de notre commune et son suppléant.

Monsieur le Maire propose Mme Yvette DUHAYER en qualité de titulaire et M. Jean BLANQUEFORT en qualité de suppléant.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'en délibérer.

### LE CONSEIL

Oui l'exposé de son Maire, procède à l'élection de ses représentants à l'assemblée générale d'Hérault Ingénierie

Les conseillers municipaux suivants sont candidats pour être délégué titulaire de la commune :  
Mme Yvette DUHAYER.

Suite au vote, qui s'est déroulé à main levée avec l'accord de l'ensemble des conseillers municipaux présents, a été proclamée à l'unanimité déléguée titulaire :  
Mme Yvette DUHAYER.

Les conseillers municipaux suivants sont candidats pour être délégué suppléant de la commune :  
M. Jean BLANQUEFORT.

Suite au vote, qui s'est déroulé à main levée avec l'accord de l'ensemble des conseillers municipaux présents, a été proclamé à l'unanimité délégué suppléant :  
M. Jean BLANQUEFORT.

Observations et réclamations : NEANT

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.  
LE MAIRE,

